

Déclaration au CTSD du lundi 18 mai 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Le 13 avril, le Président de la République a annoncé que les établissements scolaires rouvriraient leurs portes à partir du 11 mai. Depuis, le premier ministre a annoncé les modalités de réouverture des écoles et collèges, et l'ensemble des personnels de l'éducation et toutes les collectivités locales s'évertuent dans le Calvados à mettre en œuvre un protocole impossible à tenir, a fortiori dans des délais aussi courts, et avec aussi peu de moyens. Notre organisation syndicale, en responsabilité, s'est donc logiquement opposée à la réouverture des établissements scolaires dans de telles conditions sanitaires.

Car si la situation de crise que nous traversons exige de chacun·e un investissement sans précédent et si nous voulons permettre à tous les personnels cet effort, le cadre légal doit être rigoureusement respecté, notamment en matière de droits et de protection des personnels. Nous rappelons une fois encore qu'en tant que supérieur hiérarchique, il vous incombe de prendre les mesures nécessaires à la protection de la santé physique et mentale des personnels sous votre responsabilité, conformément aux articles L4121-1 et suivants du code du travail.

Or, ces mesures ne sont pas prises, comme le montrent les écrits déposés dans les registres (RSST et RDGI) aux retours des collègues dans leur établissement d'exercice et nos observations directes sur le terrain. La crise sanitaire actuelle étant inédite, le retour précipité à l'école a généré des dysfonctionnements prévisibles. La préparation d'un retour en présentiel garantissant la santé des élèves et des personnels nécessitait du temps, de la réflexion collective, des moyens humains et des moyens matériels. Mais à l'inverse on nous a imposé illusions de rapidité, délais intenable et injonctions contradictoires...

Dans la précipitation, les modalités d'organisation de cette réouverture sont renvoyées à l'échelon local, les écoles et les collèges. Faute de directives claires et fiables, de préconisations plus précises que « dans la mesure du possible » ou « en général », nous constatons autant de protocoles et de règles que d'établissements : ici les personnels enseignants conservent leurs élèves, quand là ils doivent en prendre d'autres en charge. Ici, les réunions avec les personnels se font en visio quand là est exigée la présence physique de ceux-ci... Un jour, la demande de mise en télétravail se fait par l'intermédiaire de la médecine de prévention, le lendemain, c'est à voir directement avec son/sa supérieur·e hiérarchique. Jusqu'aux protocoles nationaux, modifiés le jour même où les personnels étaient convoqués dans leur école, le 11 mai, pour finalement imposer le port du masque en classe...

Dans les collèges, des collègues ont parfois dû insister fortement pour faire respecter l'obligation d'une mise à jour du DUERP, ou même la tenue d'un CA.

Certains établissements ont financé l'achat de masques sur leurs fonds propres quand ils doutaient de l'approvisionnement en temps et en heure par les services académiques ! Est-ce cela l'école de la confiance ?

Les enseignant·es devraient également marcher au pas : les inspecteurs·trices annulent des conseils d'écoles, exigent d'obtenir des directeurs·trices des réponses le lendemain midi quand la demande a été faite la veille à 18h30, imposent d'annexer les projets d'écoles, ordonnent d'évaluer les élèves, réclament le renvoi de questionnaires... Stop ! Un dramatique événement en début d'année scolaire a semblé faire prendre conscience à nos supérieur·es hiérarchiques que nos collègues directeurs·trices étaient à bout. Selon nous, pour ne pas revivre d'événements aussi tragiques, il faut se donner du temps et organiser le partage des tâches de direction. Quand on constate l'état d'épuisement de nombre de nos collègues, tout cela paraît malheureusement déjà oublié !

Concernant les plus précaires, un courrier de notre organisation syndicale vous a alerté sur nos inquiétudes concernant la reprise des AESH dans les établissements. Par un courriel envoyé par le lycée Laplace à une partie des accompagnant·es des élèves en situation de handicap (AESH), nous prenions connaissance d'informations inquiétantes concernant la reprise de ces personnels. On pouvait en effet y lire : « *La distribution des masques, gel hydroalcoolique se fera au cas par cas dans chaque établissement* ». Dans le contexte particulièrement anxiogène du retour prévu sur le lieu d'exercice pour un grand nombre de nos collègues, une telle phrase n'est pas de nature à les rassurer.

Ensuite, il est demandé aux AESH de se « *rapprocher des directeurs d'écoles et/ou chefs d'établissements afin de connaître les modalités mises en places dans chaque établissement, concernant les emplois du temps ainsi que les missions qui pourront vous être confiées en cas d'absence de l'élève dont vous avez habituellement la charge. En cette période quelque peu perturbée vos tâches habituelles peuvent être amenées à évoluer.* » Nous refusons de vous croire prêt à imposer des changements qui ne respecteraient pas strictement la loi et les statuts des AESH. Vous ne pouvez pas imposer à ces personnels, dans des délais aussi courts, des modifications substantielles de leurs contrats de travail. Le droit doit continuer de s'appliquer partout et les travailleurs·euses les plus précaires doivent être particulièrement protégé·es. Enfin, vous n'avez pas à imposer des tâches qui ne relèvent pas de leurs missions statutaires, missions qui se rapportent exclusivement à l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Si notre courrier n'a pas encore trouvé de réponse, nous espérons qu'il n'en va pas de même pour les personnels concernés.

Plus consternant encore : les constats que nous faisons depuis plusieurs mois sur la mise au pas institutionnelle des travailleurs·euses de l'Éducation Nationale. Il ne vous a jamais semblé opportun d'apporter une réponse à leurs multiples alertes, cependant la tribune rédigée par de hauts fonctionnaires de l'Éducation Nationale qui refusent dorénavant de cautionner ces pratiques ministérielles, souligne la dérive autoritaire que nous dénonçons depuis longtemps.

Monsieur le Directeur Académique, SUD Éducation vous demande donc de mettre en œuvre les réponses aux inquiétudes et angoisses légitimes de l'ensemble de nos collègues, et d'assurer leur sécurité plutôt que d'entretenir leur défiance du système

éducatif actuel. Allez-vous continuer à demander aux enseignant·es d'être de simples exécutant·es qui doivent marcher au pas ou allez-vous enfin prendre un chemin différent ? Pour reprendre une question posée par vos pairs dans cette tribune : « jusqu'où pourrez-vous vous regarder dans la glace le matin ? »

Si le chemin reste inchangé et qu'aucune réponse acceptable n'est apportée, nous appellerons les personnels de l'Éducation Nationale à faire massivement usage de leur droit en écrivant dans les registres, et en faisant valoir leur droit de retrait si la situation dans leur établissement l'exige.